

lettre d'information

détournement de la Veyle
chantier pilote du contrat rivière

n°6/8
mai 2010



édito

Le projet de détournement de la Veyle a été mis en œuvre dans le but de résoudre un certain nombre de problèmes hydrauliques et écologiques posés par le passage de la Veyle dans le plan d'eau de la gravière. Cependant, les élus se sont également penchés sur la question de l'avenir de la globalité du site, incluant le plan d'eau, une fois que les activités d'extraction du granulats auront pris fin.

Des pistes de réflexions ont d'ores et déjà été élaborées, et vous sont présentées dans la présente lettre d'information, accompagnées d'une interview de MM. Michel CHANEL et Jacques NALLET, maires respectifs des communes de Buellas et Saint-Denis-Les-Bourg, riveraines de la gravière.



Bonne lecture à tous !

Daniel CRETIN, Président du Syndicat Veyle Vivante

Une base de loisirs à Saint-Denis ?



La Veyle a désormais retrouvé un tracé naturel, en dehors de la gravière, permettant l'exploitation de cette dernière sans incidence sur la rivière. Pour l'exploitant, Granulats Rhône-Alpes, cette réalisation s'accompagne d'une prolongation de son droit d'extraction.

Mais que deviendra cette gravière, d'une superficie de 50 hectares, à l'arrêt de l'activité prévue d'ici 2020 ?

Il est évidemment prévu que Granulats Rhône-Alpes procède à un réaménagement du site, notamment par la création de hauts fonds écologiques et la revégétalisation des berges. Une opportunité qui, selon les mairies de Saint-Denis-les-Bourg et de Buellas, pourrait être mise à profit pour réaliser une vaste zone de détente à l'ouest de Bourg-en-Bresse.

Cette possibilité a donc été intégrée par le carrier qui propose un aménagement du site en trois zones distinctes :

- La partie la plus ancienne du plan d'eau serait alors transformée en espace loisir (baignade, activités nautiques...) avec aménagement des berges pour faciliter la baignade et terrassement des berges pour autoriser la promenade.
- Une seconde partie serait réservée à la pêche, avec zones de hauts fonds et profils diversifiés pour favoriser la diversité des populations piscicoles.
- Une troisième partie enfin, séparée des deux autres, serait traitée dans un esprit plus naturel afin de constituer un plan d'eau écologique. Les berges seront conçues pour accueillir des espèces végétales et

animales des milieux humides. Une zone humide à forte densité de végétation viendrait compléter cet espace à vocation écologique.

Cet avant-projet offre l'avantage de conjuguer divers usages, mais aussi d'autoriser un aménagement progressif de la gravière.

Ainsi, les deux premiers plans d'eau pourraient être accessibles au public avant l'arrêt définitif de l'exploitation, tandis que la troisième zone viendrait clore définitivement le chapitre.

mot du partenaire



Comment imaginez-vous l'utilisation de la gravière après arrêt de l'exploitation ?

Michel Chanel : Pour les élus de Buellas et de Saint-Denis-lès-Bourg, l'envie est de profiter du plan d'eau existant pour créer une base de loisirs. Ce souhait a été exprimé auprès de Granulats Rhône-Alpes (Vicat), qui a l'obligation de remettre en état à l'arrêt de l'exploitation, afin que cette option soit prise en compte dans leurs travaux d'aménagement.

Jacques Nallet : L'idée nous est venue qu'il pourrait y avoir plusieurs plans d'eau spécialisés, ce qui permettrait d'éviter les conflits d'usages. Ainsi, les pêcheurs conserveraient leur pré-carré sans être dérangés par les baigneurs, et inversement.

Les enquêtes publiques réalisées confortent ce choix et font apparaître, en sus, la possibilité d'un troisième plan d'eau à vocation écologique. En revanche, les demandes d'extension à des sports mécaniques seront écartées en raison des nuisances apportées.

Qui profiterait de cette zone de loisirs ?

Michel Chanel : Nous souhaitons qu'à l'arrêt de l'activité, le plan d'eau soit rétrocédé à une collectivité. Tout dépendra alors de l'ambition que nous aurons pour cette future base de loisirs. Deviendra-t-elle la propriété des communes de Buellas et de Saint-Denis pour une utilisation locale ? Sera-t-elle confiée à la communauté d'agglomération pour en faire un véritable pôle d'attraction touristique pour l'ensemble du bassin burgien ?

Jacques Nallet : Nous devons présenter un dossier à l'Agglo afin d'entamer les discussions. Mais pendant ce temps, Granulats Rhône Alpes (Vicat), commence à réaménager progressivement les lieux, au fur et à mesure de l'extraction des terres du lit de la gravière. C'est pourquoi il faudra qu'une décision intervienne relativement vite, afin que ces aménagements soient en conformité avec les besoins. Aujourd'hui, la seule certitude concerne la création des trois plans d'eau. Les autorisations préfectorales ont été délivrées et notre PLU a été adopté en fonction.

Jacques Nallet, maire de Saint-Denis-lès-Bourg
Michel Chanel, maire de Buellas



le chiffre

60 hectares

Superficie estimée des trois plans d'eau cumulés une fois que l'activité d'extraction aura pris fin.



retrouvez l'ensemble
du projet sur :
www.veyle-vivante.com

Ont participé à cette lettre d'information :

Syndicat Mixte Veyle Vivante - 77, route de Mâcon - 01540 VONNAS - Tél. : 04 74 50 26 66
- Fax : 04 74 50 02 68 - www.veyle-vivante.com / **Directeur de la publication** : Daniel CRETIN.
Coordination : DSFI Communication - www.dsfi.fr / **Rédaction** : Le Courrier Économie -
www.courrier-economie.com / **Graphisme & mise en page** : Laurent Poyol - www.lolandpop.com /
Crédits photographiques : Laurent Poyol / Le Courrier Économie.